



# la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP

**SALON de la** **POLICE MUNICIPALE** **OCCITANIE** LANGUEDOC-ROUSSILLON

**MARDI 21 MAI 2019**  
 PALAIS DES CONGRÈS JEAN BALLADUR & PASINO  
**LA GRANDE MOTTE**  
 ENTRÉE GRATUITE **AROS**  
 SALON RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS ET AUX ÉLUS  
 INSCRIPTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE



INFO 105

## Projet de loi fonction publique : seuls deux amendements retenus sur 46 lors du CSFPT

A l'issue du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) qui s'est tenu hier, le collège employeur s'est prononcé sur le projet de loi de transformation de la fonction publique. Divisés, quatre de ses membres ont voté pour, deux contre et six se sont abstenus. Les cinq organisations syndicales du CSFPT (CGT, FO, CFDT, **FA FPT**, UNSA), à l'exception du syndicat Solidaires absent, ont émis un avis défavorable.

De l'avis même des syndicats et des employeurs territoriaux, les débats ont été « *très riches* » et « *argumentés* » devant le Conseil à l'occasion de l'examen du texte. Une séance présidée par Philippe Laurent, maire de Sceaux (Hauts-de-Seine) et président du CSFPT, en présence d'Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des comptes publics.

Après un report du 27 février au 18 mars, faute de quorum, la nouvelle séance plénière a permis l'examen de 46 amendements, déposés par les organisations syndicales du CSFPT et les employeurs territoriaux. Le gouvernement n'en a retenu que deux, émanant des employeurs. Le premier porte sur l'article 7 : il vise « *à étendre aux catégories B la possibilité de recrutement, par voie contractuelle, dans les mêmes conditions que celles prévues pour les postes de catégorie A (contrat de trois ans)* ». Le second porte sur l'article 18 qui élargit « *la possibilité, pour les centres de gestion qui le souhaitent, de se constituer en centres interdépartementaux de gestion, non seulement pour ceux qui se situent dans la même région, mais également pour ceux qui se trouvent sur des territoires limitrophes* ».

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**

Tout en soulignant « *le travail important effectué en amont de cette réunion par les membres des deux collèges du CSFPT* », Philippe Laurent a insisté sur la nécessaire vigilance des employeurs territoriaux à l'occasion des prochains débats parlementaires afin que le projet de loi « *ne soit pas dévoyé* ». Il a également demandé que les « *ordonnances fassent l'objet d'une discussion approfondie devant le CSFPT le moment venu* », rappelant l'engagement pris par Olivier Dussopt.

Parmi la Coordination des employeurs publics territoriaux, certaines associations d'élus se montrent plutôt satisfaites du projet de texte dont la plupart des 33 articles « *ne remettent pas en question la construction statutaire de la territoriale* », observe Philippe Laurent qui juge que ce texte « *offre des possibilités aux employeurs, qui peuvent y recourir ou pas. Il faut faire confiance aux élus locaux* ». S'agissant du recours aux contractuels, facilité par le texte de loi, ou de l'introduction de la rupture conventionnelle, la position des employeurs territoriaux est cependant beaucoup plus partagée. La Coordination prévoit, en outre, d'anticiper la réflexion sur des sujets importants comme la formation des agents territoriaux ou la protection sociale complémentaire, qui devraient passer par ordonnances.

Les syndicats de fonctionnaires, déçus aussi bien par le fond du projet de loi que sur les conditions d'examen du texte, ont décidé de se revoir le 20 mars, au lendemain d'une journée de mobilisation interprofessionnelle public-privé. Ceci afin d'envisager une action unitaire en mai prochain. Le gouvernement table pour sa part toujours sur une adoption du texte par le Parlement d'ici à la fin du premier semestre 2019.

**Source : Maire-Info**

## INFO 106

### Projet de loi de transformation de la Fonction publique : la FA-FPT confirme la position de la FA-FP en disant « NON » !

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) réuni le lundi 18 mars a entériné le refus unanime exprimé le 15 mars dernier par la FA-FP et les 8 organisations syndicales représentatives au sein du Conseil Commun de la Fonction publique (CCFP).

**Cette séance, reportée à la demande unanime du bureau du CSFPT et grâce au boycott de 5 organisations représentatives dans le versant territorial - dont la FA-FPT - s'est tenue sous la Présidence de Monsieur Philippe Laurent en présence du Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des comptes publics (SEMACP).**

48 amendements ont été déposés sur les 6 articles du projet de loi qui concernent spécifiquement le versant territorial.

Un seul a été retenu par le Gouvernement.

**L'amendement de la FA-FPT \* visant à obtenir le retrait du projet de loi et l'ouverture de réelles négociations respectueuses des organisations syndicales a été adopté par le CSFPT grâce au soutien unanime des organisations syndicales présentes (sauf une) et à l'abstention du collège des employeurs.**

**Sans surprise notre amendement, bien qu'adopté par le CSFPT, a toutefois été rejeté par le Gouvernement.**

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

Comme ce fut le cas le 15 mars lors du CCFP, le rejet unanime par les organisations syndicales de ce projet de loi dévastateur pour les agentes et les agents mais aussi pour le Service public et qui remet en cause des pans entiers de notre Statut, envoie un message clair au Gouvernement et aux parlementaires.

Pour mémoire, la **FA-FPT** et les 5 autres organisations syndicales membres du CSFPT représentent plus de 800.000 personnes dans le versant territorial (nombre de votantes et de votants lors des dernières élections professionnelles).

Lors de son explication de vote la **FA-FPT** a tenu tout d'abord à souligner le travail conduit par les équipes de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) mobilisées sur ce texte, notamment celle chargée du déroulé des amendements ainsi que les personnels du CSFPT.

**La FA-FPT a une nouvelle fois exprimé ses regrets de constater que toutes les rencontres et réunions organisées en lien avec ce projet n'ont pas permis de construire un dialogue social constructif s'inscrivant dans une vision partagée sur l'avenir du Service public.**

**Ce projet de loi de transformation de la Fonction publique aurait pu représenter une belle opportunité pour redonner au Service public tout son sens en matière de solidarité et de justice sociale, c'est pour cette raison que la FA-FPT s'est engagée dans cette démarche depuis son lancement par le Gouvernement, démarche qui se traduit hélas par un échec en matière de dialogue social.**

Alors que ce projet de loi vise à généraliser le recours aux contractuel-le-s, la **FA-FPT** a insisté une nouvelle fois sur les quelques 350 000 personnes qui sont aujourd'hui sous contrat dans le versant territorial (près d'un million dans les trois versants) et qui représentent plus de 20 % des effectifs, dont 67,5 % sont des femmes.

Les difficultés constatées par la DGCL à la suite des élections du 6 décembre dernier pour constituer des listes en commissions consultatives paritaires (CCP) et le faible taux de participation de ces personnes aux élections professionnelles sont autant d'éléments qui démontrent la difficulté pour les contractuel-le-s à faire valoir leurs droits.

**Pour la FA-FPT ce modèle social qui génère et entretient la précarité va à l'encontre de celui prévu par le statut de la Fonction publique.**

Au vote défavorable unanime des organisations syndicales du CSFPT il convient rajouter le vote très partagé du collège employeur : 4 favorables, 2 défavorables et 6 abstentions.

D'ores et déjà, la **FA-FPT** appelle l'ensemble de ses adhérentes et adhérents à se mobiliser le 27 mars prochain en Région dans le cadre des rassemblements organisés le jour de la présentation de ce projet de loi en Conseil des ministres.

Une conférence de Presse de l'intersyndicale Fonction publique sera organisée mercredi 20 mars pour évoquer les suites de la mobilisation que la **FA-FPT** et la **FAFP** souhaitent la plus large possible au sein de la Fonction publique !

Paris, le 18 mars 2019

\*En ligne sur notre site.

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**